



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 02-03-2026 /

Dossier complet le : 13-03-2026 /

N° d'enregistrement : 014475/KK P

1 Intitulé du projet

ROY D'ESPAGNE - Construction d'un ensemble immobilier résidentiel de 154 logements

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

MELLONE IMMOBILIER PROVENCE

Raison sociale

MELLONE IMMOBILIER PROVENCE

N° SIRET

90326131100018

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

COURTES

Prénom(s)

Remy

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement., 39A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☒ Oui ☐ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La parcelle du projet est actuellement occupée par une maison, d'anciens hangars agricoles et des aires extérieures de stockage de bateaux. L'occupation actuelle du terrain, à dominante de stockage, ne correspond plus à la vocation urbaine du secteur ni aux dynamiques d'évolution du quartier. Le projet consiste en la démolition des bâtiments existants et en l'édification d'un ensemble immobilier, sur une surface foncière de 9 924 m². L'opération prévoit la création de : - 7 bâtiments de logements collectifs en R+3 et R+4 (154 logements) sur 2 niveaux de sous-sol, avec locaux vélos et locaux techniques ; - 222 places de stationnement en sous-sol pour voitures (dont 12 PMR), 37 places pour deux-roues motorisées et 238 places pour vélos (385,60 m² dédiés) ; - Espaces verts collectifs représentant 60,13 % de la surface du terrain (5 968 m² dont 5 704 m² de pleine terre) ; - 5 accès piétons depuis l'extension de l'impasse Fernand Karabadjakian au Sud-Est, avec un réseau de cheminements piétons interne, permettant de desservir l'ensemble des bâtiments du projet. Le projet s'inscrit dans un secteur concerné par des aménagements publics prévus au nord du site, notamment dans le cadre du projet de Boulevard Urbain Sud (BUS). Ces aménagements relèvent d'opérations d'infrastructure.

4.2 Objectifs du projet

Les parcelles du projet se trouvent dans la zone « UC2 » du PLUi, correspondant à un tissu de collectifs discontinus, et sont intégrées à l'Orientation d'Amenagement et de Programmation (OAP) n° MRS-09 « La Jarre ». Les objectifs de l'opération incluent la mise en valeur du grand paysage, tout en respectant des exigences d'intégration et de qualité architecturale et paysagère, ainsi que la gestion des flux de circulation en tenant compte du contexte d'aménagement du secteur, notamment du projet de Boulevard Urbain Sud (BUS) situé au nord du site, qui participe à la structuration des futures façades urbaines et des espaces publics du quartier. Une attention particulière est portée à la création de perspectives visuelles, à la continuité des axes urbains structurants et à la recomposition du paysage végétal du site. L'opération vise également à répondre aux objectifs de la commune en matière de production de logements collectifs, en proposant une offre diversifiée. Le traitement paysager du projet vise à requalifier un site aujourd'hui majoritairement occupé par des aires de stockage et des végétaux sans valeur paysagère notable, par la création d'un cœur d'îlot largement végétalisé et connecté aux dynamiques paysagères du quartier. Une attention particulière a également été portée à la

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

La date prévisionnelle de commencement des travaux est estimée fin 2027, après l'obtention de toutes les autorisations nécessaires. La durée de ces travaux est estimée à 2,5 ans. Ils se dérouleront probablement de la manière suivante : - Démolition des constructions existantes ainsi que les annexes, voirie et parking, - Travaux préparatoires, installation du chantier pour la construction, - Terrassements des plateformes voirie, - Terrassements généraux, - Réalisation des réseaux primaires, - Réalisation des sous-sol et constructions des bâtiments, - Réalisation des réseaux secondaires de desserte des logements, - Réalisation des cheminements définitifs (reprise du revêtement de surface), - Réalisation des aménagements paysagers.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

En phase d'exploitation, l'opération engendrera une augmentation de l'activité humaine liée à l'accueil de nouveaux logements. Cette évolution restera limitée à un usage résidentiel, aucune activité commerciale ou tertiaire n'étant prévue au sein du programme. Des stationnements seront créés afin de répondre aux besoins des futurs résidents. Le projet prévoit la réalisation de 222 places de stationnement pour véhicules légers (dont 12 PMR), ainsi que des emplacements dédiés aux deux-roues motorisés et aux vélos, aménagés en sous-sol. Plusieurs projets d'infrastructures de mobilité sont prévus à l'échelle du secteur dans le cadre de l'OAP n° MRS-09 du PLUi, notamment l'aménagement du Boulevard Urbain Sud (BUS) situé au nord du site. Ces aménagements publics ne font pas partie de la présente opération. L'accès véhicule sera réalisé depuis l'impasse Fernand Karabadjakian. Cinq accès piétons seront aménagés depuis cette voie afin de desservir les différents bâtiments et d'organiser les circulations piétonnes internes à l'opération. De nombreux espaces verts communs seront créés dans le cadre de l'opération et contribueront à une intégration paysagère qualitative du projet. Un réseau de cheminements piétons internes favorisera les déplacements doux au sein de l'ensemble résidentiel. En phase de démantèlement, à très long terme, la déconstruction éventuelle des bâtiments relèverait des réglementations en vigueur à cette échéance et ferait l'objet de procédures spécifiques. Aucune installation classée ou activité à risque n'étant prévue, aucun impact particulier lié au démantèlement n'est identifié à ce stade.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet fera l'objet d'un permis de construire, auquel sera jointe la décision de l'autorité environnementale.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Superficie du terrain d'assiette Surfaces de plancher des constructions (SDP) Emprise au sol des constructions Surfaces d'espaces verts (dont plaine terre) Surfaces d'espaces verts plaine terre Places de stationnement voitures (prive)	(9924 , m²) (9074, m²) (2692, m²) (5968 , m²) (5708, m²) (222, unites)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 65 Voie : Chemin du roy d'espagne

Lieu-dit :

Localité : 65 Chemin du roy d'espagne 13009 Marseille

Code postal : 13009 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 5°23'55"E Lat. : 43°14'14"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : Lat. :

Point de d'arrivée : Long. : Lat. :

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLUi Marseille Provence approuve le 19 decembre 2019 (modification n°4 approuvee le 19/12/2025) - Zone UC2.

Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐Oui ☒Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐Oui ☐Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☒	☐	Commune de Marseille - 9eme arrondissement (13009)
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	- Le PPBE du département des Bouches-du-Rhone approuve le 30 juillet 2019, - L'Arrete du 11/12/2000 relatif au classement sonore des voies ferrees, - Le PEB de l'aerodrome de Marseille Provence approuve le 04/08/2006.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	-PPR inondation approuve le 24/02/2017 (debordement de l'Huveaune) et PPR inondation Aygalades approuve le 21/06/2019; -PPR incendie de Foret approuve le 22/05/2018; -PPR Retrait-Gonflement des argiles approuve
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Tous les plans ont ete approuves.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le site Natura 2000 le plus proche correspond aux Calanques et Iles Marseillaises - CAP Canaille et Massif du Grand Caunet, situe a environ 100 m au Sud-Ouest du site de l'operation.
D'un site classé ?	☐	☒	Le site classée le plus proche est le Massif des Calanques, a environ 100 m au Sud-Ouest de l'operation.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Le projet impliquera une augmentation des consommations en eau potable et donc indirectement des prélèvements d'eau. En raison des logements (4 T1, 66 T2, 66 T3, 18 T4) et sur la base de 150 l/j/hab (circulaire n°97-49 du 22/05/97), on peut estimer la consommation d'eau potable a environ 60,3 m³/jour.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	A ce stade du projet, nous ne disposons pas de données sur le niveau de la nappe. Un rabattement provisoire de la nappe pourra être nécessaire en fonction des niveaux de la nappe. Une étude géotechnique et hydrogéologie sera réalisée pour estimer la nécessité ou non de ce pompage et ses caractéristiques potentielles.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	En première approche, l'opération sera excédentaire en matériaux. Les travaux se feront de manière à optimiser, dans la mesure du possible, la gestion des déblais et remblais. Les terres excavées des sous-sol seront réutilisées sur site selon les conditions de l'étude géotechnique. Les matériaux non réutilisés ou impropres au réemploi seront évacués dans des décharges.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	A ce stade, l'opération ne paraît pas déficitaire en matériaux. Les travaux se feront de manière à optimiser, dans la mesure du possible, la gestion des déblais et remblais.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	La parcelle du projet est déjà urbanisée et située à proximité des ressources et équipements nécessaires au projet (eau potable, réseau d'assainissement,...). Le site du projet est donc raccordé aux réseaux EU et AEP de la commune.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	La zone du projet est déjà anthropisée, ne présentant pas un espace propice à l'habitat, à la biodiversité ou à la continuité écologique. Le projet n'entraînera donc aucune perturbation ou dégradation de la biodiversité ou d'habitats. De plus, tous les espaces non affectés aux constructions et voiries seront traités en espaces verts, permettant d'améliorer nettement la qualité paysagère du site.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le site Natura 2000 le plus proche est situé à environ 100 m au Sud-Ouest du site de l'opération (voir annexe 10). Les incidences du projet de construction assorti de ses engagements sont négligeables, voire inexistantes, et ne remettent pas en cause la pérennité des sites Natura 2000 tant en phase travaux qu'en phase exploitation.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	La parcelle du projet est complètement urbanisée à l'état actuel.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	- Argiles: Le projet est situé en zone faiblement à moyennement exposée au risque de retrait- gonflement des argiles, enjeux peu vulnérables (B3). - Seisme: le projet est concerné par la sismicité faible (2), la prise en compte de ce risque sera intégrée dans la conception du projet. - Inondation : Le projet n'est pas situé en zone réglementairement identifiée comme exposée au risque d'inondation.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	De par la creation de logements, le projet induira une augmentation du trafic et des déplacements a proximite du site. La creation d'un acces vers les sous-sol ainsi que des places de stationnement suffisantes, permettra de combler et d'absorber cette augmentation. Des cheminements piétons aménagés permettront les déplacements doux (piéton, vélo, ...). De plus, le projet de trouve a proximite d'infrastructures de transport existantes et projetées bien
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	En phase travaux, le projet pourra étre source de nuisances sonores. Cependant, des dispositions seront prises afin de les maitriser. Ce bruit est temporaire, limite a la phase des travaux
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	L'operation pourra engendrer ponctuellement des vibrations en phase travaux, et plus particulierement lors de la demolition et du compactage des différentes couches de la structure des chaussées
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Le projet comportera des éclairages nocturnes localises le long des cheminements piétons internes. Les bornes seront équipés d'ampoule a sodium basse pression ou de LED, offrant 20 lux moyen. L'éclairage sera le moins haut
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Le projet engendrera indirectement des rejets polluants dans l'air a cause de la circulation routiere supplémentaire. Cependant, l'operation prévoit également la creation de cheminements piétons/velos, des espaces verts avec des plantations permettant d'améliorer la qualite de l'air. Les stationnements du projet sont prévus dans le sous-sol. A noter que la parcelle a l'état actuelle comporte peu d'espaces verts
Émissions	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Des eaux pluviales par ruissellement et des eaux usées résidentielles.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Les eaux pluviales et les eaux usées seront collectées et rejetées vers leurs réseaux spécifiques.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Durant la phase de demolition et de travaux, les dechets et excedents de toute nature (enrobes, gravats, materiaux ...) seront transportes et stockes sur des aires de collecte specifique. Ils seront ensuite evacues dans des decharges agreees.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	Actuellement, le site du projet est occupe par une maison, des hangar anciennement agricoles et des aires de stockage de bateaux. Le projet a pour objectif de requalifier le site en mettant en place un reamenagement plus qualitatif, visant a ameliorer la qualite environnementale et urbanistique de la parcelle par rapport a sa situation actuelle (creation d'espaces verts

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

En raison de sa localisation dans une zone déjà urbanisée et, en suivant les recommandations environnementales concernant le site Natura 2000 à proximité (cf. annexe 10), on peut affirmer que les conséquences du projet seront négligeables, ne nécessitant ainsi aucune demande de dérogation. Par ailleurs, des investigations seront effectuées sur le site avant les travaux de démolition, afin d'évaluer précisément la qualité du sol et, le cas échéant, de déterminer les méthodes de gestion appropriées pour les matériaux excavés. De plus, des vérifications seront effectuées pour s'assurer qu'il n'y a aucun risque sanitaire pour le futur projet. Le projet prévoit la démolition d'un bâti existant et la requalification complète de la parcelle, avec une part importante d'espaces végétalisés et de pleine terre, contribuant à une amélioration significative

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Voir l'annexe 8.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard de ses caractéristiques (surface de plancher, emprise et nature exclusivement résidentielle), le projet ne dépasse pas les seuils réglementaires déclenchant une évaluation environnementale obligatoire au titre du code de l'environnement. La présente demande d'examen au cas par cas est réalisée à titre volontaire, dans un objectif de transparence et afin de confirmer, sur la base d'une analyse formalisée, l'absence d'incidences notables sur l'environnement et la santé humaine. L'analyse du site et des caractéristiques du projet met en évidence : - une implantation en secteur déjà urbanisé et anthropisé ; - une proportion importante d'espaces végétalisés en pleine terre intégrée au projet ; - la mise en œuvre d'un dispositif de gestion des eaux pluviales dimensionné conformément aux prescriptions

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

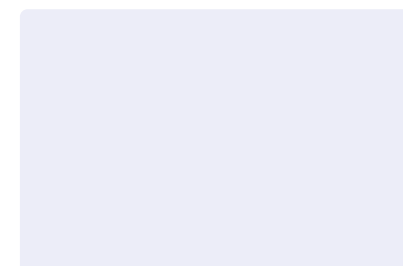
Nom COLNOT ANGELOTTI

Prénom Natalia

Qualité du signataire Ingenieure hydraulicienne

À La Bouilladisse

Fait le 02-03-2026 /



Signature du (des) demandeur(s)